DÉCLARATION DE HAUT NIVEAU DE S.E. LE TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE, RUSSELL MMISO DLAMINI | OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 59e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC | EZULWINI PALAZZO, ROYAUME D'ESWATINI | 21 NOVEMBRE 2026

Thème : Mobiliser le leadership politique, la culture progressiste et les données pour accélérer l'éradication du mariage des enfants dans la région de la SADC

Excellences, Présidents de parlement et Chefs de délégation des parlements membres de la SADC ; honorables Ministres, Présidents et membres des deux Chambres du Parlement d'Eswatini ; Secrétaire générale du Forum parlementaire de la SADC ; Présidentes et Présidents des caucus parlementaires des femmes, régional et nationaux ; Excellences, membres du corps diplomatique ; Greffiers et Secrétaires généraux des parlements membres ; représentants des jeunes, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement ; Mesdames et Messieurs.

Au nom du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple du Royaume d'Eswatini, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à Ezulwini. Nous sommes honorés d'accueillir cette distinguée Assemblée, unie par notre engagement en faveur du progrès de notre région et du bien-être de ses populations.

Nos délibérations se déroulent sous un thème d'une portée profonde : « Mobiliser le leadership politique, la culture progressiste et les données pour accélérer l'éradication du mariage des enfants dans la région de la SADC. »

Ce thème nous appelle à mettre l'autorité publique, la responsabilité communautaire et des preuves solides au service d'une cause commune. Le leadership politique doit fournir l'orientation et les ressources ; la culture doit défendre la dignité et la protection des enfants ; et des données fiables doivent guider nos interventions et nous obliger à rendre compte de leurs résultats. La mesure de notre détermination se trouvera dans la vie des enfants dont nous sommes réunis pour protéger l'avenir.

Excellences, honorables parlementaires,

Permettez-moi, d'emblée, de réaffirmer l'engagement ferme du Royaume d'Eswatini en faveur de la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un Parlement de la SADC. Sa Majesté le Roi Mswati III a constamment soutenu cette cause, reconnaissant la contribution qu'une institution parlementaire régionale peut apporter à la coopération, à une gouvernance responsable et aux aspirations de nos peuples.

L'entrée en vigueur, en juillet 2024, de l'Accord portant amendement du Traité de la SADC a fourni le fondement juridique de cette transformation. Nous continuerons de travailler avec les autres États membres pour faire avancer sa mise en œuvre. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à la République de Namibie, qui accueille le Forum et offre un foyer durable à la coopération parlementaire régionale.

Des institutions solides requièrent du savoir, de la prévoyance et un leadership compétent. C'est dans cet esprit que l'Eswatini aspire à accueillir l'Université de la transformation de la SADC : une institution grâce à laquelle les ressources intellectuelles de notre région pourront être orientées vers nos défis communs de développement.

Au niveau national, notre Parlement s'emploie à créer un Institut d'études parlementaires en collaboration avec l'Université d'Eswatini, afin de renforcer la capacité des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires à s'acquitter de leurs responsabilités législatives, de représentation et de contrôle. Ces efforts traduisent une conviction commune : la qualité de nos institutions dépend du savoir, de la compétence et de l'intégrité de celles et ceux à qui est confié le service en leur sein.

Excellences, honorables parlementaires,

Il y a dix ans, ici même à Ezulwini, ce Forum a adopté la Loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants. Notre retour sur ce sujet doit donc être l'occasion d'un examen honnête. Quelle protection est parvenue jusqu'à l'enfant ? Quels obstacles demeurent ? Que devons-nous faire maintenant avec davantage d'urgence et de détermination ?

Le mariage des enfants viole la dignité et les droits des enfants et compromet leur santé, leur éducation et leurs perspectives. Ses conséquences dépassent l'enfant concerné : il affaiblit les familles, perpétue la pauvreté et freine le développement national. Aucune nation ne peut considérer son progrès comme achevé tant que des enfants sont contraints de renoncer à leur enfance et d'assumer des responsabilités pour lesquelles ils ne sont ni préparés ni suffisamment protégés. L'éradication du

mariage des enfants est donc une responsabilité juridique, un impératif moral et une nécessité pour le développement durable.

En Eswatini, la protection des femmes et des enfants fait partie intégrante des valeurs à travers lesquelles nous concevons la famille, la communauté et la nation. Le principe d'ubuntu affirme que le bien-être d'un enfant nous concerne tous. Il impose un devoir à ceux qui détiennent l'autorité, l'influence et les moyens de protéger ceux que leur situation rend vulnérables.

Nous devons donner une expression concrète à ce devoir. Lorsque les difficultés exposent une fille au risque d'être mariée, la réponse de la communauté doit être de garantir son éducation, de soutenir son foyer et de veiller à ce qu'elle ait accès à une protection et à une assistance de confiance. Notre responsabilité s'étend tout autant aux enfants déjà mariés. Ils doivent pouvoir obtenir protection, soins de santé, assistance juridique et possibilités de poursuivre leurs études, sans stigmatisation ni exclusion.

Excellences,

Les lois qui interdisent le mariage des enfants sont indispensables. Leur efficacité dépend toutefois de notre volonté de nous attaquer aux circonstances qui entretiennent cette pratique.

La pauvreté demeure un puissant moteur. Un ménage confronté à une privation grave peut considérer le mariage d'une fille comme un moyen d'assurer son avenir ou d'alléger une détresse économique. Or cette décision peut l'exposer à la dépendance, à l'interruption de sa scolarité, à une grossesse précoce, à la violence et à un désavantage durable. Notre réponse doit donc aller au-delà du mariage lui-même, jusqu'aux conditions qui le font paraître nécessaire.

La protection sociale, l'accès à une éducation de qualité, les possibilités de moyens de subsistance et le soutien aux familles vulnérables doivent faire partie d'un programme cohérent de prévention. Une famille devrait disposer d'une voie crédible pour traverser les difficultés qui préserve la sécurité, la dignité et l'avenir de ses enfants. Maintenir une fille à l'école exige plus qu'une place dans une salle de classe. Cela peut nécessiter une aide pour les frais essentiels, un transport sûr, une protection contre la violence et un soutien lui permettant de rester dans le système éducatif lorsque la situation familiale devient difficile. Ce sont là des obligations pratiques par lesquelles la politique publique donne corps à la promesse d'égalité des chances.

Honorables parlementaires, Mesdames et Messieurs,

Nous devons aussi reconnaître l'évolution de l'environnement dans lequel grandissent nos enfants. Les enfants sont confrontés à l'information, aux relations et aux pressions sociales à des stades de plus en plus précoces de leur développement. Les parents, les éducateurs, les chefs communautaires et les institutions publiques doivent être outillés pour les guider et les protéger. Soyons sans équivoque : le développement physique ne confère pas l'âge adulte. Il ne doit jamais être confondu avec la maturité affective, la capacité juridique de se marier ou la préparation à assumer les obligations du mariage.

Les incitations matérielles, la pression des pairs et les promesses de sécurité financière peuvent exposer les adolescents à des relations inégales et d'exploitation. Aucun adulte ne peut invoquer l'apparence, la conduite ou la volonté apparente d'un enfant pour justifier l'exploitation ou un comportement illégal. Le devoir de respecter la loi et de protéger l'enfant incombe à l'adulte.

L'activité sexuelle précoce, les grossesses chez les adolescentes et la vulnérabilité au VIH appellent une réponse coordonnée, fondée sur une éducation adaptée à l'âge, une parentalité responsable, des services de santé accessibles et une protection efficace contre les abus. Chaque fille doit grandir avec l'assurance que sa valeur est inhérente à sa personne, à sa dignité et à son potentiel. Son avenir ne doit jamais être réduit à la perspective d'un mariage.

Excellences,

L'État de droit exige clarté, cohérence et application effective.

Notre Constitution, la Loi de 2012 sur la protection et le bien-être de l'enfant et la Loi de 2018 sur les infractions sexuelles et la violence domestique constituent des éléments essentiels du cadre de protection des enfants en Eswatini. Nous devons poursuivre le travail de révision et d'harmonisation des lois régissant le mariage, y compris les dispositions législatives plus anciennes et leur rapport avec le droit coutumier, afin que la protection accordée à chaque enfant soit claire et cohérente. Les rapports du Gouvernement ont eux-mêmes reconnu la nécessité de remédier aux divergences au sein du cadre existant.

Notre responsabilité est double : remédier aux lacunes du droit et donner plein effet aux protections déjà établies. La législation doit être soutenue par des institutions capables, des mécanismes de signalement accessibles, des enquêtes rapides et des recours effectifs. Les enfants et leurs familles doivent savoir où obtenir de l'aide,

et ils doivent avoir la certitude que celles et ceux à qui leur protection est confiée agiront.

Honorables parlementaires,

Les trois piliers de notre thème fournissent un cadre d'action clair.

Premièrement, le leadership politique doit transformer l'engagement en résultats concrets. L'autorité qui nous est confiée emporte un devoir correspondant d'agir. La réforme législative doit s'accompagner de crédits suffisants, d'institutions fonctionnelles et d'un contrôle parlementaire soutenu. Notre crédibilité sera déterminée par le fait de savoir si les services parviennent aux communautés vulnérables, si les systèmes de protection répondent lorsqu'ils sont sollicités, et si moins d'enfants sont exposés au mariage et à l'exploitation.

Les Parlements doivent donc poser des questions approfondies à l'Exécutif : Qu'est-ce qui a été financé ? Qu'est-ce qui a été mis en œuvre ? Où sont les lacunes ? Qui est responsable d'y remédier ?

Deuxièmement, la culture progressiste doit renforcer la protection des enfants.

La culture est l'héritage par lequel un peuple préserve son identité, sa sagesse et son sentiment d'appartenance. Sa force durable tient à sa capacité de soutenir la dignité humaine et de guider chaque génération dans l'exercice de ses responsabilités. Nous devons préserver les valeurs qui unissent les familles, honorent la responsabilité et protègent les enfants. Lorsqu'une pratique cause du tort, nous devons avoir la sagesse et le courage de la réformer. Les chefs traditionnels et religieux sont des partenaires indispensables dans cette entreprise. Leurs conseils peuvent façonner les convictions, dissiper l'incertitude et faire entrer la protection dans la vie quotidienne des communautés. Leur leadership doit être sollicité avec respect et soutenu par un partenariat véritable.

Troisièmement, des données fiables doivent éclairer l'action et renforcer la redevabilité. Notre enquête de 2021-2022 a enregistré que 1,9 % des femmes âgées de 20 à 24 ans s'étaient mariées avant l'âge de 18 ans. Chaque enfant représenté dans ce chiffre compte. Aucun niveau de prévalence ne devrait diminuer notre détermination à prévenir de nouveaux préjudices.

Nous nous réjouissons du lancement prochain du Tableau de bord régional de suivi du mariage des enfants du Forum parlementaire de la SADC. Il offre l'occasion de repérer les lacunes, de suivre les progrès législatifs et politiques et de renforcer le

contrôle dans toute la région. Sa valeur dépendra des décisions qu'il nous permettra de prendre. Nous devons comprendre où les risques sont les plus grands, pourquoi les enfants demeurent vulnérables, quelles interventions sont efficaces et où les ressources doivent être dirigées. Tout au long de ce travail, la collecte et l'utilisation de l'information doivent respecter la vie privée, la dignité et la sécurité de chaque enfant.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nos lois doivent accorder le poids qui convient à la prévention par l'éducation et la compréhension. L'interdiction fixe la limite de la conduite licite, et la sanction prévoit des conséquences en cas de violation. Un changement durable exige aussi que les gens comprennent le préjudice que la loi cherche à prévenir et les droits qu'elle existe pour protéger.

L'éducation du public doit donc accompagner la réforme juridique. Les parents doivent comprendre les conséquences du mariage des enfants. Les enfants doivent connaître leurs droits et savoir où chercher de l'aide. Les communautés doivent être outillées pour reconnaître le risque et agir avant que le préjudice ne survienne. La famille doit rester le premier lieu de protection, et l'école l'un de nos instruments de prévention les plus puissants.

Le plus haut accomplissement de la loi est atteint lorsque ses principes deviennent partie intégrante des convictions bien établies de la société : lorsque les gens protègent les enfants parce qu'ils reconnaissent la justice et la nécessité de le faire.

Telle est la compréhension que nous devons cultiver, avec patience et constance, dans toute notre région.

Excellences, honorables parlementaires,

Les gouvernements ne peuvent s'acquitter seuls de cette responsabilité. Le succès exige un partenariat entre les dirigeants politiques, traditionnels et religieux, les parents, les éducateurs, la société civile, les partenaires au développement et les jeunes eux-mêmes.

Les enfants doivent être entendus sur les questions qui touchent leur vie. Leurs expériences doivent éclairer les mesures conçues pour les protéger, et leur confiance doit être gagnée par des institutions qui écoutent et agissent. Que chaque délégation quitte Ezulwini avec un engagement clair, une responsabilité identifiée et une date précise pour examiner les progrès. À notre prochaine rencontre, nous

devrions être en mesure de rendre compte des mesures mises en œuvre, des communautés atteintes et des enfants protégés.

Notre succès se manifestera dans les filles qui restent à l'école, les enfants qui atteignent l'âge adulte en sécurité et les jeunes qui peuvent déterminer leur avenir sans contrainte ni exploitation. Que le leadership politique apporte la détermination ; que la culture progressiste soutienne notre devoir commun de protection ; et que des données fiables guident nos décisions et fondent notre redevabilité.

Puisse cette Assemblée renouveler notre détermination à bâtir une région de la SADC où chaque enfant est protégé, chaque enfance est respectée et chaque jeune a la possibilité de réaliser son potentiel.

J'ai maintenant l'honneur de déclarer officiellement ouverte la 59e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

Je vous remercie.